

15 mai 2014 - Communiqué de Presse

Le 15 mai 2014, Bernard STALTER, Président de la SIAGI et Nicolas DUFOURCQ, Directeur Général de Bpifrance, ont renouvelé une convention annuelle permettant de garantir ensemble les crédits bancaires.

La co-garantie SIAGI/Bpifrance : un dispositif efficace pour le financement des petites entreprises.

Une convention de délégation permet à la SIAGI de délivrer aux banques une co-garantie Bpifrance/SIAGI sur les crédits destinés à financer principalement la reprise d'entreprises et les investissements dans l'artisanat et les activités de proximité.

Cette co-garantie fait bénéficier les banques d'une très large couverture de leurs risques (jusqu'à 400.000 euros de crédit par entreprise) et d'une expertise appropriée. Grâce à ces mécanismes de garantie, toutes les entreprises peuvent trouver une solution de financement auprès de leur banque : création ex-nihilo garantie jusqu'à 70%, reprise en vue d'une première installation, développement et croissance d'entreprise, renforcement de la structure financière, garantis jusqu'à 50%.

Au travers du renouvellement de la convention, la SIAGI et Bpifrance s'organisent pour satisfaire les demandes de financement de toute l'économie de proximité, dont l'Artisanat, cœur de l'économie réelle.

Cette co-garantie permet d'associer les compétences et les capacités financières des deux structures pour accompagner les artisans et TPE; en cette période de tension économique, ils ont en effet besoin d'être particulièrement soutenus, et de voir leur risque personnel limité.

Intérêts de la co-garantie

Pour la banque :

- ➔ Division de son risque, amélioration de son ratio de solvabilité
- ➔ Validation du projet par les experts de la SIAGI, second regard en matière de risque

Pour le porteur de projet :

- ➔ Obtention plus facile du crédit
- ➔ Effet de levier pour des besoins annexes ou futurs (facilité de caisse, investissements)
- ➔ Validation du projet par des spécialistes
- ➔ Allègement des garanties personnelles, voire suppression dans certains cas

Un accord en constante évolution

En 2013, Bpifrance et la SIAGI décident d'élargir leur co-garantie au **renforcement de la structure financière des entreprises**.

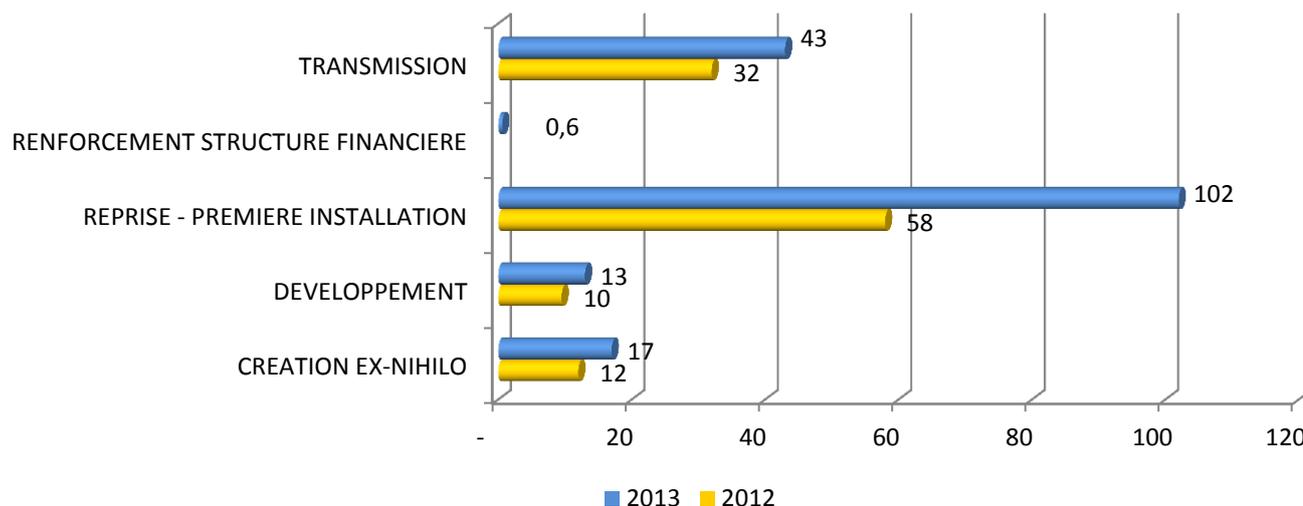
En 2014, les plafonds d'intervention sont augmentés, portant les montants des crédits co-garantis

- ➔ de 200 000 € à **250 000 €** pour la création ex nihilo
- ➔ de 330 000 € à **400 000 €** pour la première installation par reprise
- ➔ de 350 000 € à **400 000 €** pour le Développement et la Transmission
- ➔ stable à **150 000 €** pour le Renforcement de la Structure Financière des entreprises

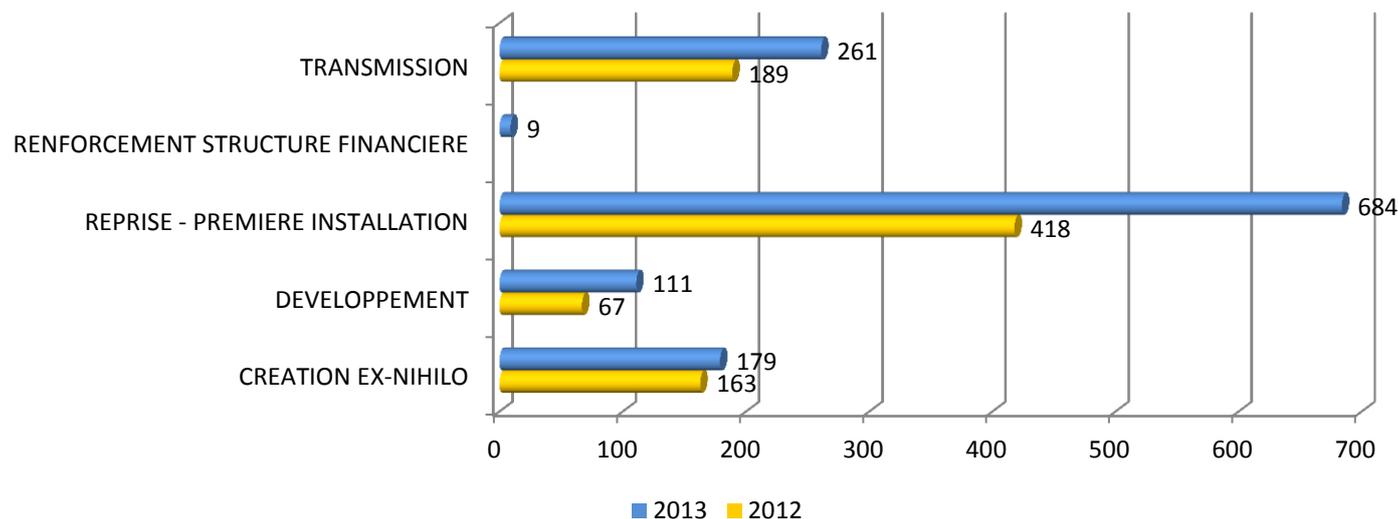
CHIFFRES CLES : CO-GARANTIE bpifrance / SIAGI

➔ 1 244 contrats mis en place pour 176 millions d'euros de crédits co-garantis, en 2013.

Volume des crédits co-garantis : 176 M€ (vs 112 M€ en 2012)



Nombre de projets co-garantis : 1 244 (vs 837 en 2012)



bpifrance

Contact :

Nathalie POLICE

Tél : 01 41 79 95 26

Mail : nathalie.police@bpifrance.fr

www.bpifrance.fr

Siagi
Garantir l'accès au crédit

Contact :

Anne MOREAU

Tél. : 01 48 74 57 92 / 06 89 63 23 11

Mail : amoreau@siagi.fr

www.siagi.com

La SIAGI

Interprofessionnelle et pluri-bancaire, la SIAGI est la société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité, présidée depuis avril 2011 par Bernard STALTER, Président de la Chambre de Métiers d'Alsace.

Créée en 1966 par les Chambres de métiers et de l'artisanat, la SIAGI intervient dans les secteurs de l'artisanat et des activités de proximité en garantissant les crédits octroyés par l'ensemble des établissements bancaires de la place.

Son capital est détenu à 61% par les Chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA et CMA), à 15% par Bpifrance, et 24% par les établissements bancaires de la place.

Présente sur tout le territoire national, elle offre - outre sa garantie financière - une palette de services destinés à améliorer le financement de l'entreprise.

CHIFFRES CLES 2013

556 M€ de crédits distribués à l'économie de proximité

3 622 opérations garanties et mises en place

250 activités garanties

91 collaborateurs

5 Directions de région et 21 antennes

69 % des volumes garantis concernent la transmission/reprise : la SIAGI est n°1 de la transmission avec 2 900 opérations garanties.

22 % d'opérations croissance/développement

9 % d'opérations création

Bpifrance

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'Etat, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec UBIFRANCE et Coface.

Issu du rapprochement d'OSEO, CDC Entreprises, FSI et FSI Régions, **Bpifrance** propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 42 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs.

Bpifrance agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- favoriser le développement économique des régions
- participer au renouveau industriel de la France
- faire émerger les champions de demain.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement. .

www.bpifrance.fr - Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance